L'ABEILLE.

Bulletin d'Indication des Rues de Chartres et St. Louis, entre les Bornes.

CONDITIONS

PAIE PAR AN—payables par mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et aucun avis qui ne viendra de quelque abonnement, sinon avec une intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courante.

Les avis se publient au Anglais et en Français, et ne coûtent pas dans une seule langue, L'Avis au Français, pour six lignes ou moins, pour chaque insertion, la première compte double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un ami ou quelqu'un en ville chargé de payer le différent. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS-DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines avec ses marchandises et des passagers pour la ville et parties de la Nouvelle Orléans, les mardis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longmire, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le port et tous les ports de St. Louis, de Bayou, et tous les ports intermédiaires, et quittera le chemin à Natchez tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis du soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

L. S. WATERS & Co,

Nos. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

P. S. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—1837

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, les Baies de St. Louis, de Bayou, et tous les ports intermédiaires, et quittera le chemin à Natchez tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis du soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

La goélette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORINE, " Crocker, 4
" CORA, " Carstens, 8
" SARAH, " Stack, 12
" " " 16 "

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue Phedras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre, est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.

22 nov No 26, rue Bienville.

POUR VERA CRUZ.

Le brick-bon canon GENERAL SANTA-ANNA, capitaine Vonstouvern, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour ledit Port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

M'S CUCULLU, LAFFYRE & Co

POUR TAMPICO.

Le goélette américaine, bonne voilière, HALCYON, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et sera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

E. J. FORSTALL & Co.

21 nov rue Royale, No. 143.

POUR MARSEILLES.

Le A 1 brick FLORA, capitaine Garnier, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 500 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à

E. J. FORSTALL & Co.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol En voilier, *Luisa*, capt. D-lgado, ayant les deux tiers de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à GARCIA, BUYO & Co.

12 nov rue St. Louis, no. 24

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)

La goélette, paquebot CORA, capitaine Carstens, ayant une partie de son chargement engagée, et [illegible] pour le dit port, et [illegible] ville, ou [illegible] H, [illegible] 13

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe POLYMNIA, capitaine Gary, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

Fr. PERRET & GALBY,

6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fr. PERRET & GALLY,

No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,

Colonie d'Austin (Texas.)

La goélette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J.G Rowland, pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY.

5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick du voilier et doublé en cuivre ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans 3 ou 4 jours. Pour passage et le reste du fret, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO.

8 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à

[9 nov] B MARIGNY.

A LOUER.—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

Wm. HOLMES & Co.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions ; aussi BOILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des dessins ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, crenle et alert. S'adresser à ÉCUIS A. LEMOYNE.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR D'ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 18

INFORME respectueusement [illegible] et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrage de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., faire des enseignes dans le meilleur goût, dimples et à [illegible] imitation de toute espèce de marbres et boiseries ; le dit [illegible] toute son étendue, théâtres, salons, vestibules, [illegible] peinture à l'huile et usuel à la détrempe. [illegible] Consciencieusement à un ouvrage est trouvera, [illegible] satisfait, [illegible] Aussi, un assortiment complet de verres [illegible] à [illegible] détail, à des prix [illegible]

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le [illegible] qu'il [illegible] mériter des amis et le public est [illegible] les prix les plus modérés [illegible]

[illegible] 21 oct

VENTES A L'ENCAN

Par J. H. BLACKIE, enchérisseur.

Il sera vendu jeudi, 27 du courant, à 9 heures, dans un magasin situé rue de Chartres, entre Bourbon et Dauphine, pour compte de qui de droit, *sans les meubles et effets composant un ménage* ; les meubles, à l'exception de deux [illegible] tout en acajou, et entiers, sont en superbe sideboard à compartimens et [illegible], une belle armoire à portes-vantaux, une table à [illegible] de deux couverts, une paire de tables à cartes (tous ces objets en acajou fin) ; un lit en mérisier à fond sangle, colonnes tournées et sculptées, avec matelas &c. dix-huit chaises empaillées, presque neuves, deux glaces, une bascule, chenets, pelle et pincettes en cuivre, différents ustensiles de cuisine &c. &c.

Conditions, comptant. 20 nov

PAR TRIOU & LANONGE.

Il sera vendu, jeudi, 27 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, *[illegible]* 36 lots de terre situés à Carrollton, ci-devant habitation Macarty, dans la paroisse de Jefferson, à environ 2 lieues de cette ville.

Les améliorations qui se font journellement dans Carrollton, et les grands avantages qui doivent nécessairement résulter du rail-road, qui en est sur le point d'achever en ce moment, et qui facilitera les communications entre cet endroit et cette ville, offrent aux spéculateurs des avantages si réels, qu'il devient inutile d'en faire d'avantage. Le plan en exposé à la Bourse Hewlett.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de J. Cuvillier. 18 nov

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupoin, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Louis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

Annette, sa sœur, négresse, 19 ans de do.

Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon.

Horace, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.

Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand.

Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

Pour, Henriette, *mulâtresse américaine, âgée de 23 ans,* dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse conga, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé *Charles, âgé 10 et demi,* domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de feu J. Dayson, qu'ils a élevés ; il sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions : moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale, No. 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er déc. prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3m

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

à l'instar de Paris, en Gros et en Détail,

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un très bel assortiment de cosmétique, parfumerie, [illegible] toilette, en pâte d'amande, liquide au miel, à la rose, et de Flore, pâte en poudre et crème, le véritable lait de rose la poudre sétémite et du Liban, mucilage pour la teinture des cheveux à volonté. Les extraits, tous odeurs, les essences et tous les savons de toilette, &c.

Assortiment de cannes armées et sans armes, soie en satin, et brettelles, différens genres, gants de toute sorte, brosses à habits, à tête, à dents, premier choix.

Généralement tous les pastiches en faux cheveux goûts nouveaux, pour hommes et pour dames. Le tout aux prix les plus modérés. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—A tous ceux que cela peut concerner, SALUT : Attendu que Jean Labadie ayant acheté à une vente faite par J. B Blache, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer le titres des acquéreurs aux ventes judiciaires ; approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont présentes ou nommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et mode de la vente, ou pour autre chose quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. La dite propriété fut vendue par J. B. Blache, encanteur, le 16e jour d'octobre de l'année 1834, sur la pétition de *Peter Couvea, syndic des créanciers de Samuel Jacobs* demandant la vente des propriétés abandonnées par le dit notable à ses créanciers, dans une affaire, ayant pour titre : Samuel Jacobs vs. ses créanciers, no. 7622 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Jean Labadie s'est rendu acquéreur pour le prix de seize mille deux cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfert :

Un certain lot de terre situé dans cette ville, ayant *mesure américaine, dix-sept pieds un pouce et demi de face* à la Levée, quatre-vingts pieds de profondeur, et dix-sept pieds deux pouces trois huitièmes sur la ligne du fond, — borné du côté droit par la propriété de Philippe Avegno, du côté gauche par la propriété de *James Collet*, et dans le fond par la propriété de David Waburg, ainsi que la maison en briques à quatre étages, et la cuisine en briques à deux étages qui s'y trouvent bâties, et tous les droits de passage, entrées et autres appartenances et avantages de quelque nature qu'ils soient, lesquels le marqué no. 1, est entièrement décrit sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 8 décembre 1830 ; le plan est annexé à un acte passé par-devant Félix de Armas, notaire public, le 17 décembre 1830.

21 nov—6t. 1190 ARMAND PITOT.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation de la femme-esclave nommée ELIZA ou LOUISA, qui s'est absentée de la papeterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à madame Magdeleine Laye. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à cidre à vapeur de la susdite. F. C. CATONNET, notre.

30 nov—d

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er, courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il sera difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct Y. M'DANIEL.

Le soussigné, arrivant d'Angleterre et de France, avec un assortiment considérable de marchandises de divers genres, a transporté son magasin rue de Chartres No. 49, entre les rues Bienville et de la Douane, où il offre à vendre les articles suivants débarquant du Marengo, du Havre, et de l'Orléans de Liverpool.

Toilettes pour dames d'un genre nouveau, dite à la duchesse, dito pour hommes et pour enfants ; lampes de différents genres ; pianos, pupitres à musique, cuisiers à musique, *pupitres à écrire ; commodes et secrétaires ; étrange,* idem à secrétaire, table de centre, bureaux pour dames et pour hommes ; tables à écarté, tables de nuit d'un genre nouveau ; bibliothèques ; jardinières ; corbeilles de bosse ; idem à main ; idem à ouvrage ; petits lits de repos ; fauteuils de chambre, idem de bureau ; idem à mécanique ; armoires à glace, commodes, miroirs à barbe ; tabourets à la reine, idem à chauffe-pied, sièges portatifs, idem à béquilles ; petites tables à ouvrage, et une infinité de meubles de fantaisie, la plupart d'un genre tout à-fait nouveau.

Très beaux lustres, lampes et candélabres en bronze. Grand assortiment de pendules de goût, genres doré, bronzé ; porcelaine &c. corbeilles à fleurs et à fruits, vases divers.

Assortiment considérable de tableaux ; glaces de toutes dimensions, cadres d'un nouveau goût.

Plaqué de tout genre, tels que candélabres, flambeaux, plateaux de toute espèce, corbeilles, seriers, porte-liqueur, porte-bouilloires &c. &c. &c.

Une infinité d'objets de fantaisie en porcelaine et en bronze. Ornements dorés, très riches, pour portes et fenêtres.

Superbes services de table en porcelaine.

Assortiment général et très étendu de porcelaine, cristaux et verreries. Bougies diaphanes en couleur, veilleuses, mèches à quinquets. Pianos à copier d'un nouveau genre, taucisons de Lyon, rachaut &c.

Tous ces articles ont été choisis par le soussigné, ou *directionnés d'après ses ordres dans les principaux établissements de Paris et d'Angleterre.*

7 nov VALSIN VIGNAUD.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments, lundi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Sainte-Elizabeth Ridoré, f. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir : Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 16 nov.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir :—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments, Samedi, 6 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le register des testaments, mardi, 23 décembre, 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu *William Rogers*, les esclaves suivans, savoir : Gowen, mulâtre, âgé d'environ 34 ans ; Sam, frère de Gowen, mulâtre, âgé d'environ 32 ans.

Conditions de la vente : douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B L actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 2 décembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, entre les rues Trémé et des Marais, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Joseph Adams.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—*Mercredi, 3 décembre 1834,* à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonaud Venture Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1o. LEDA, *négresse âgée d'environ 30 ans,* cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.

2o. *Lorille, négresse âgée d'environ 22 ans,* domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Les esclaves au tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 30 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu François Gilbert et Magdeleine Grézy, son épouse, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir :

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 26 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, [mesure française].

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 25 Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir :

Essy, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonné à la boisson.

Conditions de la vente : 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Attendu que Hypolite Gally a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu P. Soubrecase, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

ARMAND PITOT.

Succession de Jean Pierre Anne Galle.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

22 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Sylvester Gibb Clark a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Clark, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de consultations gratuites de la nouvelle-Orléans, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 20 oct

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse et domestique de maison ; 2°. Manon, sa fille âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière et sa fille nommée ..... âgée de 13 mois ; 3°. Edmond son fils, nègre âgé d'environ 28 ans, bonne bache ; 4°. Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, grifle, âgée de 7 ans, Estelle, mulâtresse âgée de 5 ans et Jacques, grifle âgé de 13 ans. Conditions de la vente :—13 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Le Ferrand, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, *l'esclave* ci après décrit, savoir : Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquery f. c. l la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain formant l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre, ayant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à la rue Royale, sur lequel il se trouve diverses bâtisses. Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir : Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson ; Charlotte, négresse âgée d'environ 20 ans, mouleuse. *Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.* Conditions de la vente :—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Freret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir : esclaves ;

1°. *Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans,* avec leurs six enfans, Chloé, âgée de 12 ans, couturière, Sucky, âgée de 11 ans, Pelacy de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois.

2°. *Lewis, mulâtre créole, âgé de 15 ans,* domestique de maison.

3°. Tom, nègre créole, âgé de 16 ans, bon palfrenier et bon domestique.

4°. *Joh Congo, nègre âgé de 45 ans,* nègre de champ et pressurer, s'étant absenté plusieurs fois, mais jamais hors de la ville, ayant une hernie.

PROPRIETES.

1°. Un Ilet de Terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de Terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux ilets de terre seront divisés en lots conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, que seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un Lot de Terre, formant l'encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier et 236 pieds 11 pouces de face à la rue Baronne, en ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites Maisons, une cuisine double en briques à étage, le tout étant neuf. Conditions de la vente :—Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régistre.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 10 nov

Cent piastres de récompense.

Partis marrons d'une habitation aux Natchitoches, le mulâtre SAMPSON DAWN, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, corpulent, teint brun, bonne figure, assez [illegible]

Le mulâtre SANDY, âgé de 25 ans, taille de 6 pieds, bien constitué, très musculeux, face ovale, teint clair, bonne contenance, forgeron.

Le mulâtre WILLIAM CHAMBERS âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 6 à 5 pouces, fluet, marche indolente, teint brun, parle lentement, l'air sournois.

Le nègre SAMPSON LEWIS, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, corpulent, face carrée, chevelure épaisse, très noir.

Tous étaient habillés de cotlette ; ne parlant qu'anglais, venus de Richmond Va., et achetés de M. Louis Collier. $100 de récompense seront données pour l'arrestation des esclaves mentionnés ci-dessus, ou $25 pour chaque.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines portées par la loi.

J. B. PLAUCHE & Co,

18 oct—1pm rue Gravier, No. 36.

MAGASIN PITTORESQUE.

La maison Cazeaux et Bijotat, rue Royale, No. 186 vient de recevoir cet excellent recueil, publié en France et qui se recommande par la variété des articles et par le talent d'exécution des gravures dont cet ouvrage est orné et qui dépassent le chiffre de 300 ; l'année 1833 propriété, ce seul [illegible] qui voudraient continuer à recevoir, ce journal pourront se faire inscrire dans le dit magasin ; la parenté qui existe entre un des associés et le gérant de cette entreprise, offre une garantie pour que les souscripteurs reçoivent régulièrement cet ouvrage. Trente Nos. de l'année 1834 sont déjà reçus et on s'engage à fournir les Nos. suivants qui compléteront l'année vers la fin de Janvier ou au commencement de Février. La dite année 1834 sera reçue aussi à la même époque proprement reliée, au même prix de $5.

On peut souscrire aussi dans le même magasin au trésor minimatique, chef d'œuvre d'art, la gravure sur acier n'a jamais été poussée si loin. Ce nouveau procédé inventé par M. Collas, représente la médaille telle qu'elle est et sortie en creux ou en relief, ce qui fait qu'on peut donner à $1 50. Ce qui contenait $5 avec des procédés ordinaires.

CAZEAUX & BIJOTAT,

27 nov Rue Royale, No. 186.

REÇU et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, no. 21, de divers arrivages récens :

50 paniers vin de champagne, 12 caisses fruits cristallisés, 10 caisses noyau de Philadelphie, 50 caisses confitures de la Havane, premier choix bien assorties, 30 caisses fruits de France ; un sirop bonbonné de coing, poires, abricots, prunes, et cerises, plusieurs barils de gouyave gelée et pâte, petites et grandes boites. 106 caisses liqueur superfine, 20 dito crème de thé, 22 eau-de-vie de Dantzic, 20 caisses cerises confites à la liqueur, 30 caisses véritable Curaçoa, 12 absynthe suisse, Kirschwasser, 150 caisses liqueurs mi-fines, plusieurs caisses excellente gelée de groseille, 10 caisses marasquin de Zara, 20 barils anisette rose, 10 de crème de canelle, 20 caisses vin muscat de Lunel, 100 paniers anisette de bord, 10 bar. bitters, dragées, bonbons. Tous ces objets sont garantis de premier chief et seront vendus à des conditions avantageuses, pour de bons billets. Le soussigné remettra 5 pour 100 d'escompte pour du comptant, et prie les habitans et marchands des campagnes de vouloir lui continuer l'encouragement qu'il a toujours reçu.

22 oct A. LACOUTURE.

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 20. 20 oct—d

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves.—A tous ceux que cela peut concerner. Salut ; Qu'il soit connu que Eugène Sommereux, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio Greffier de la cour de Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et promulguer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit Eugène Sommereux est devenu *acquéreur des propriétés ci-après décrites,* vendues par Martin Blache, alors régister des testaments pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 4 août 1830, d'après un ordre de cette cour, à la date du 28 juin 1830, dans la *succession de feu Eugène Marchand,* comme propriétés appartenant à la dite succession et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande d'Anpette Leluche, veuve du dit